



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel civil

Question écrite n° 24742

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la demande de l'association de défense des personnels civils étrangers des forces françaises stationnées en Allemagne (ADDPCE/FFSA) concernant la situation des personnels civils de nationalité française, relevant de droit privé, anciennement employés par les FFSA. Cette association souhaiterait la nomination d'un médiateur FFSA dans chaque préfecture, afin de régler le sort de ces personnels ayant servi les couleurs de la France. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre des restructurations des forces françaises stationnées en Allemagne (FFSA), le Gouvernement a souhaité qu'un dispositif d'accompagnement solide soit mis en place, en concertation avec les partenaires sociaux, pour chaque catégorie de personnel concernée, y compris pour les agents de droit privé allemand. Ces négociations ont permis d'aboutir à la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement, ayant pour objectif prioritaire de régler au mieux les problèmes de réinsertion professionnelle et sociale auxquels ces agents se trouvent confrontés. En application de la loi fédérale allemande, le comité principal d'entreprise a signé un accord qui prévoit, outre une majoration substantielle des indemnités de départ, des mesures d'aide au reclassement ainsi que l'extension du bénéfice de la sécurité matérielle qui permet, sous certaines conditions, le maintien de la rémunération antérieure et la possibilité d'un versement en France des prestations de chômage. Eu égard à la diversité des situations des agents de droit privé allemand employés par les forces, une cellule de reclassement a été installée auprès de l'état-major des FFSA pour leur assurer un suivi individuel et leur apporter un soutien matériel. Cette cellule ayant depuis 1997 facilité la reconversion de plus de 800 personnes, il ne paraît pas nécessaire actuellement d'envisager la mise en place de nouvelles structures d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24742

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 536

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1710